

Mais, après de vifs débats, il passa à la pluralité de 84 voix contre 24, que l'Article ne seroit point inséré dans l'Adresse des Lords : ce qui donne à connoître que la façon de penser du Ministère actuel, diffère essentiellement de celle du dernier Ministère sur les Sujets du Roi en Amérique, & que leurs griefs seront redressés. Le 18. les Lords, s'étant rendus en corps à *Saint-James*, présenterent à Sa Maj. l'Adresse qu'ils avoient motivée la veille, & dont voici la traduction.

Très-gracieux Souverain.

*Nous, les fidèles Sujets de Votre Majesté, les Lords Spirituels & Temporels assemblés en Parlement, prenons la liberté de vous remercier de votre très-gracieux Discours émané du Trône.*

*Ce seroit manquer à notre devoir que de ne point assurer Votre Maj. que, dès qu'il lui plaira communiquer à son Parlement les avis & informations qu'elle a reçus ou qu'elle recevra de l'Amérique, nous procéderons aussi-tôt à l'examen de ces grandes matières avec une attention proportionnée à leur importance, & prendrons, sur chacune d'elles, les résolutions qu'il conviendra.*

*Sensibles à chaque événement qui intéresse Votre Majesté, nous lui demandons la permission de la féliciter sur la naissance du dernier Prince qui lui est né; tout ce qui ajoute, SIRE, à votre bonheur domestique, à la stabilité & à l'accroissement de votre illustre Maison, dont ces Royaumes ont reçu des bienfaits si essentiels, doit toujours causer une très-grande satisfaction à vos fidèles Sujets.*

*Les mêmes sentimens de zèle & de devoirs envers*